



Mission Permanente d'Haïti auprès de l'Organisation des Nations Unies

Mission Permanente d'Haïti auprès de l'Organisation des Nations Unies

Déclaration de l'Assemblée Générale des Nations Unies à la Première partie de la Cinquième Session des Nations Unies sur les Pays les moins développés

New York, 17 mars 2012

Vénif

Monsieur le Président de la Commission

Monsieur le Secrétaire général des Nations

Mesdames, Messieurs,

Je voudrais en tout premier lieu vous féliciter pour votre désignation comme Président du Comité de la Conférence des Nations Unies sur les Pays les moins avancés. Je vous souhaite plein succès dans la conduite de cette tâche importante.

Je félicite également les membres de votre Bureau de Haut Représentant pour les pays les moins avancés (PMA), les pays en développement sensibles (PDSL) et les petits États insulaires en développement (PEID), qui ont assuré avec brio la préparation de la

5, dans une période marquée par la pandémie du coronavirus.

Qu'il me soit permis également d'exprimer mon appréciation de la générosité de la Turquie, de la Finlande du Canada pour leur contribution à la Cinquième Conférence des Nations Unies sur les PMA.

Monsieur le Président,

La République d'Haïti ne saurait oublier la Cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, dont la première partie, qui aujourd'hui, arrive à point nommé. En effet, la situation des PMA ne pourrait être améliorée que par des mesures de ce type qui contribuent à améliorer la situation socio-économique déjà précaire et fragile dans nos pays.

Aussi, la République d'Haïti, comme PMA, ne

Amériques, accueillies avec beaucoup d'intérêt et de
tenue de cette Conférence nous permettront de définir
ensemble avec nos partenaires internationaux les priorités à
suivre en matière de développement durable pendant la
prochaine décennie.

A cet égard, les recommandations du Secrétaire
général, qui figurent dans le rapport A/76/71 E/2001/12
visant l'élimination de l'extrême pauvreté et le règlement
de la question de la sécurité alimentaire et la sécurité
des ressources, constituent un cadre de référence solide
au potentiel des nouvelles technologies, l'égalité des sexes
et l'autonomisation des femmes et des filles,
l'intégration de la jeunesse, la promotion de sociétés
pacifiques et la réalisation de la croissance
économique et de la prospérité durables, constituent un
cadre de référence solide pour des actions concrètes et pour
de combattre la pauvreté et l'extrême pauvreté,
et du besoin, de préserver la planète et l'humanité.

définitivement notre modèle de développement durable et de la résilience.

Toutefois, l'urgence est de recueillir les enseignements que nous faisons face à des problèmes de capacités limitées en ressources humaines, techniques et financières. Le rapport souligne la Deuxième Examens de la Commission sur la mise en œuvre de l'Agenda 2030, notamment en ce qui concerne les moyens de œuvre, d'analyser les données et les statistiques publiques en matière d'investissement dans le développement durable.

C'est ainsi à juste titre que le rapport a été réalisé sous le leadership des membres du groupe préparatoire, dans le cadre des négociations du Programme d'action préparatifs de la Conférence, qui ont, entre autres, permis d'aboutir à un document qui, selon les conclusions d'un, est ambitieux et réalisable.

novateurs susceptibles d'amener des changements significatifs et transformateurs dans la vie de nos régions et la subsistance des 1,1 milliard d'habitants des 46 PMA.

Le Programme d'action contient aussi des dispositions visant le doublement de la participation commerciale des PMA, l'accès à l'internet à haut débit, une université en ligne, un centre d'investissement international, un centre de données alimentaire et un mécanisme d'aide en espèces. La catégorie II prévoit également des dispositions relatives au contrôle et met l'accent sur la responsabilité mutuelle et partagée, et de coopération internationale renforcée, ce type d'une nouvelle démarche partenariale pour les PMA dans un monde en crise de la COVID-19.

A cet égard, j'invite la communauté internationale, conformément à l'objectif 17 des ODD, à poursuivre les moyens de mettre en œuvre le Programme d'action.

développement et de l'emploi et la confiance des investisseurs dans la réalisation du Programme d'action de Doha, afin d'accompagner de manière efficace les pays en voie de reprise et de nous aider à combler le plus rapidement que possible le retard accumulé au cours de la dernière année du Programme 2008.

Enfin, alors que nous entamons dans le cadre de cette cinquième Conférence le Nouvel Agenda mondial, nous espérons que la nouvelle recommandation, le Programme d'action de Doha (PAD) constituer le levier indispensable pour réaliser nos ambitions collectives de reconstruire mieux sur une base résiliente, durable et inclusive, à la fin la pandémie de coronavirus (COVID-19). Ainsi, nous ne seulement nous saurons transformer notre monde en commune, clairement exprimée dans le rapport de septembre 2015 par l'Assemblée générale de la région intitulée "Transformer notre monde : le Programme de

